Etude de Me Léon LAVOIX, avoué près la Cour d'appel de Douai.

JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE, DU 29 JUIN 1907

Entre l'administration du Mont de Piété de Lille,

Et MM. Cacan Victor, Happe François, Pipart Alphonse, Gribinski Maurice, bijoutiers à Lille, et Bélot Philippe, commerçant à Roubaix :

Attendu qu'aux termes de l'ordonnance de renvoi, Cacan, Happe, Pipart, Gribinski et Bélot sont prévenus d'avoir depuis moins de 3 ans, à Lille, dans les adjudications de la propriété de choses mobilières, entravé ou troublé la liberté des enchères par voies de fait, violences ou menaces soit avant, soit pendant les enchères, ou écarté les enchérisseurs par dons ou promesses ;

Délit prévu et puni par l'article 412 du Code Pénal ;

Attendu que pour se défendre contre cette prétention, Cacan et consorts prétendent n'avoir jamais, à aucun moment, entravé ou troublé la liberté des enchères par voies de fait, violences ou menaces, ou écarté les enchérisseurs par dons ou promesses et allèguent que leur intervention régulière dans les adjudications du Mont-de-Piété de Lille et de la région a plutôt un résultat favorable en ce sens qu'elle assure à cet établissement l'écoulement des bijoux et matières d'or et d'argent qui en proviennent, en éclairant le public et les amateurs isolés sur la valeur réelle des marchandises mises en vente ;

Attendu qu'ils contestent le grief dirigé contre eux de s'être constitués en association, et disent acheter individuellement, chacun à ses risques et périls, les objets à adjuger, sans que l'un d'eux ait à rendre compte aux autres du résultat de ses opérations ou acquisitions, se considérant dès l'adjudication comme propriétaire définitif desdits objets ;

Attendu que, pour apprécier si les agissements imputés aux prévenus sont délictueux et relèvent de l'article 412 du Code Pénal, il y a lieu de les examiner en détail et de les contrôler tant par les éléments de l'information que par les dépositions des témoins entendus à l'audience et les aveux plus ou moins explicites des prévenus ;

Attendu, en fait, qu'il ressort des débats que depuis plusieurs mois les prévenus assistent régulièrement aux ventes mensuelles faites par le Mont-de-Piété et y font chacun d'importantes acquisitions ;

Attendu qu'au sortir du lieu de l'adjudication, ces mêmes prévenus se réunissent en groupe dans un café de la ville, munis des bijoux à eux adjugés, s'isolent dans une salle particulière et là se livrent à un nouvel examen desdits bijoux, qu'ils échangent simplement, disent-ils, suivant les convenances personnelles de chacun d'eux pour répondre aux désirs de leur clientèle ;

Attendu que les prévenus ont tous reconnu le fait matériel, d'ailleurs indéniable, de leur réunion périodique au sortir de l'adjudication et de l'apport des objets à eux adjugés pour être échangés ;

Attendu que l'information et les débats, non moins que les aveux des intéressés Bélot et Pipart, ont établi que le 21 février 1907, au Bar de l'Hôtel de Ville, au cours de leur réunion, Bélot, adjudicataire d'un lot de bijoux brisés, les a revendus à Pipart avec une plus-value de 3 fr. qui a été immédiatement versée par celui-ci sur la table où ils ont été saisis ;

Attendu que s'il s'était agi d'un simple échange, comme les prévenus le soutiennent, l'opération ci-dessus décrite aurait consisté à faire verser par Pipart aux mains de Bélot d'abord un bijou d'un prix à peu près équivalent, puis la soulte de 8 francs, montant de la différence ;

Mais attendu que ce n'est pas aux mains de Bélot que ladite somme de 3 francs a été versée, mais bien à une masse commune appelée cagnotte, destinée, de l'aveu des prévenus, à être partagée entre tous les participants ;

Attendu que l'existence de cette cagnotte constituée par le versement du montant de la différence entre le prix d'adjudication ostensible et ceux d'acquisition occulte, son partage en commun, permettant au Tribunal de croire à une véritable association, bien que les prévenus ne reconnaissent pas ce titre à leur groupement et attribuent à une simple convention préalable leur réunion périodique ;

Attendu que les débats ont révélé que les opérations tribiées par eux en commun ne sont autres qu'une remise en adjudication des bijoux acquis individuellement par chacun des associés, opération dite revision ou revidage, faite dans des conditions telles que seuls les associés peuvent profiter des bénéfices de cette nouvelle enchère ;

Attendu que le fait seul de former une association entre fripiers, brocanteurs et autres fréquentant les ventes publiques pour se faire adjuger les objets mis en vente et de lotir, revider ou revendre entre eux les marchandises, meubles et effets dont ils se sont rendus adjudicataires constitue une infraction prévue par l'article 14 de l'ordonnance de police du 29 avril 1906, qui les rend passibles d'une amende de 500 francs et de la confiscation des marchandises et effets ;

Attendu, toutefois, que la prévention ne vise pas cette infraction, sans doute en raison de ce que la loi du 15 février 1898 sur le brocantage paraît avoir abrogé par son article final l'ordonnance susrappelée ;

Qu'il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter ;

Attendu que la prévention se réfère uniquement au délit d'entrave à la liberté des enchères, punie par l'article 412 du Code Pénal ;

Attendu que toutes les conditions requises pour constituer le délit se rencontrent en la cause ;

Qu'en premier lieu il y a eu adjudication ; en second lieu, les prévenus ont cherché à écarter les enchérisseurs par dons ou promesses réciproques de ne pas surenchérir les uns sur les autres et de se partager les bénéfices produits par l'exécution stricte de leur convention illicite ; en troisième lieu, les enchérisseurs ont été effectivement écartés puisque les objets adjugés n'ont pas atteint leur valeur réelle à la première adjudication et ont acquis une plus-value lors de la remise aux enchères par l'association incriminée ;

Attendu que la vileté des prix est due au concert frauduleux établi avant l'adjudication aux promesses que se sont faites les prévenus de ne pas se faire concurrence et de se partager les bénéfices qui seraient la conséquence de leurs manœuvres et conventions frauduleuses. (Cassation, 19 juin 1874) ;

Qu'il existe toutefois dans la cause des circonstances atténuantes ;

Vu les articles 412, 55, 463 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction criminelle, qui ont été lus par le président ;

Suit le texte de ces articles ;

Par ces motifs, le Tribunal déclare Cacan Victor, Hoppe François, Pipart Alphonse, Gribinski Maurice et Bélot Léon coupables d'entraves à la liberté des enchères, avec circonstances atténuantes ;

En conséquence, les condamne par corps à une amende de 500 francs chacun. Les condamne en outre, tous eux solidairement et par corps, aux frais liquidés à 26 fr. 43, dont 5 francs de poste.

Et attendu que les condamnés n'ont subi aucune condamnation antérieure à l'emprisonnement pour crime ou délit de droit commun ;

Que les renseignements fournis sur leur compte sont bons, et, vu les circonstances de la cause, vu les articles 1er et 2 de la loi du 26 mars 1891 lus à l'audience. Suit le texte de ces articles ;

Par ces motifs, le Tribunal ordonne qu'il sera sursis à l'exécution des peines prononcées ;

Statuant sur les conclusions de la partie civile : reçoit Aldebert, en sa qualité de directeur du Mont-de-Piété de Lille, partie civile intervenante ; attendu que la demande est justifiée ;

En la forme : donne acte à Aldebert, ès-qualité de ce qu'il se porte partie civile ;

Au fond : condamne Cacan, Hoppe, Pipart, Gribinski et Bélot, solidairement et par corps, à lui payer la somme de 1 fr. à titre de dommages-intérêts, avec intérêts judiciaires et dépens ;

Ordonne l'insertion du présent jugement dans dix journaux de la région, au choix de l'administration du Mont-de-Piété et aux frais des condamnés, sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 100 francs ;

Condamne le Mont-de-Piété, partie civile, aux dépens, sauf son recours contre les condamnés ;

Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps. 5481.5

CONSTIPATION — CONSTIPATION

LA CONSTIPATION

et les AFFECTIONS diverses

de l'ESTOMAC et de l'INTESTIN qui en découlent

tels que MAUX DE TÊTE, AIGREURS, ÉCHAUFFEMENTS ÉBLOUISSEMENTS, etc., etc.

sont guéris par les

DRAGÉES DE SANTÉ

Dubus

PHcie SPECIALE DU NORD

7, Rue des Arts

En face la rue de Roubaix. LILLE

Eviter les contrefaçons, la Boîte : 1 fr. 50

Dragées de Santé DUBUS — Dragées de Santé DUBUS

LES DRAMES de la Vie

Le mort vivant

Un macabre incident, sur lequel on avait jusqu'ici gardé le silence, s'est produit, il y a quelques jours, à Oran.

Un pauvre diable, malade et alité, présentant toutes les apparences de la mort, a été déclaré décédé, aux bureaux de l'état civil, par les personnes de son entourage, sur la production d'un certificat de décès, qui avait été délivré par un médecin, sans que celui-ci se fût dérangé pour constater la mort.

Le permis d'inhumer avait été délivré et l'heure des obsèques fixée. Mais quand les employés des pompes funèbres se présentèrent pour l'enterrement, le pseudo-mort, qui n'était qu'en léthargie, sortit de sa somnolence au moment de la levée du corps, juste à temps pour ne pas être enterré vivant. Il se mit même à injurier les croque-morts, jetant ainsi la note gaie sur cette funèbre cérémonie.

Maintenant, il va falloir un jugement rectificatif de l'état civil pour rendre la vie légale à un homme dont la santé est aujourd'hui excellente.

Etouffée et mutilée

On a découvert, dans la maison Donadieu, située sur le chemin dit « du Tombeau des braves », près de Nemours, le cadavre mutilé d'une négresse nommé Fathma ben Embarock, originaire d'Ammi-Moussa.

La malheureuse avait été étouffée à l'aide d'un baîllon par un inconnu qui, après lui avoir fait subir les derniers outrages, lui avait sectionné les poignets.

Fathma était la maîtresse d'un tirailleur parti la veille pour le Maroc.

Les magistrats se sont transportés sur les lieux.

Un parricide

Le juge d'instruction du Puy vient de faire arrêter un nommé Jean-Baptiste Vial, trente et un ans, charron à Saint-Jeandenay, inculpé d'assassinat, suivi de vol, sur la personne de son père

Il y a un mois environ, M. Etienne Vial, âgé de soixante-dix ans, revenant du marché du Puy, était trouvé assassiné dans une carrière bordant la route : une somme de 700 francs, qui était en sa possession, avait disparu.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND-THEATRE DE LILLE

Rappelons que c'est jeudi 19 mars qu'aura lieu, au Grand Théâtre municipal, la première représentation (création à Lille de MARIE MAGDELEINE, opéra en 4 actes de Massenet, pour lequel ont été faits des accessoires et des décors nouveaux, brossés par M. Valbrun.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

— Samedi 21 mars représentation extraordinaire donnée au bénéfice de M. Forlinel, notre 1er trial.

TAVERNE CHARLES 10, Vieux Marché aux Poulets, 1 Rochefort et Bock Royal

Soupers, Plats chauds, apr. spectacle, Choucroute

THEATRE-KURSAAL DE LILLE

Ce soir mercredi, à 8 heures et demie, représentation populaire à moitié prix à toutes les places. Le spectacle sera composé de l'un des plus grands succès du Théâtre Cluny : FRANCS-MAÇONS, vaudeville en trois épreuves, de MM. Claude Roland et G. Leprince.

Le spectacle commencera par : LA PAIX CHEZ SOI, un acte de Courteline.

Prix des places pour cette représentation : Balcons et 1res loges, 2 fr. 50 ; orchestre et balcon, 2 fr. ; Parquet 1 fr. 50 ; deuxièmes de face et deuxièmes loges, 1 fr. 25 ; deuxièmes publiques, 75 centimes ; troisièmes galeries, 50 centimes.

— Demain jeudi, Tournée Vast : « Claudine à Paris », précédé de « Claudine à l'Ecole », prologue en un acte.

Omnia-Cinémathographe Pathé

9, rue Esquermoise, et 4, rue de Pas

Aujourd'hui, matinée à prix réduits, à 5 heures. Soirée à 8 heures et demie. Le « Drame d'un sous-marin » ; la « Course de Taureaux » ; la « Légende du Fantôme », etc.

BRASSERIE UNIVERSELLE. — Casino des Familles. — M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours, en matinée et en soirée, grand spectacle-concert de 4 à 7 heures.

Le dompteur Drowisky et ses fauves (cinq lions et une panthère) ; Georges Roger, comique ; Les Miriliques, trio chansons à transformations ; Morena, danseuse cosmopolite ; Electric Baby, le plus extraordinaire des automates ; Les Darmental, théâtre Pygmées ; Mlle Jane Marès, chanteuse de genre.

Chaque représentation, deux grandes séances de Cinématographe, l'Universel Cinéma.

Entrée libre. Dimanches et fêtes : Entrée 0.50. Restaurant de premier ordre. Cuisine soignée. Plat du jour : 75 centimes ; plat du soir : 1 franc.

T. l. jours : Cinéma gratis aux Galeries Lilloises

Chronique des Sports

AUTOMOBILISME

CONCOURS DE VEHICULES INDUSTRIELS

Trente-neuf camions et quatorze fiacres automobiles participeront au prochain concours de véhicules industriels.

La Commission des concours de l'A. C. F., organisatrice de cette grande épreuve, n'escomptait pas un aussi grand nombre de concurrents, c'est donc jusqu'à présent un « succès d'engagements » qui, nous n'en doutons pas, sera suivi d'un « succès d'intérêt » au moment où se disputera le concours.

Voici la liste des marques inscrites. — 1. Petits camions, véhicules industriels et autobus : 1. a. 5. de Dietrich, 6. Mors ; 7. 8. Avant-train Latil ; 9 à 12. de Dion-Bouton ; 13 et 14. Copendet ; 15 à 18 Peugeot, 19 à 21 Pannard ; 22. Vinot-Deguingand ; 23 Drouncet ; 24. Sautier Harlé ; 25 à 27. Saurer, 28 à 29 Contal ; 30 à 37 Berliet ; 38. Peugeot ; 39 Werner.

II. Fiacres automobiles : 1. Vinot-Deguingand ; 2 et 3 de Dion-Bouton ; 4. Bayard-Clément ; 5 à 7. Brouhot ; 8 et 9. Charron ; 10. Doriot-Flandrin ; 11. Gladiator ; 12 à 14. Brasier.

CYCLISME

LES BREVETS MILITAIRES DE L'U. V. F.

Le Comité directeur de l'U. V. F. a fixé aux dates suivantes les épreuves pour l'obtention des brevets militaires de l'U. V. F. :

24 mars : Epreuve militaire de 50 kilomètres.

14 avril : Epreuve militaire de 100 kilomètres.

5 mai : Epreuve militaire de 150 kilomètres.

L'épreuve pour l'obtention du Brevet militaire d'estafette cycliste, sera disputée le 8 septembre.

Tous les cyclistes pourront participer à cette dernière épreuve qu'ils aient ou non pris part aux brevets de 50, 100 et 150 kilomètres ; mais pour le classement de cette épreuve, il sera tenu compte des performances accomplies par les concurrents dans les différentes épreuves auxquelles ils auront pris part. Un certain nombre de points sera attribué aux cyclistes d'après le temps mis par eux dans les épreuves militaires de 50, 100 et 150 kilomètres. Il y a donc intérêt pour tous à prendre part aux épreuves préliminaires.

* * *

LA REOUVERTURE DU VELODROME D'AMIENS

L'Amical Cycle, d'Amiens, organise une intéressante réunion par la réouverture du Vélodrome d'Amiens, qui est fixée au 5 avril prochain.

En voici le programme :

Internationale amateurs. Eliminatoires amateurs, ouvertes à tous les licenciés amateurs de l'U. V. F. Match de professionnels. Le champion local contre deux coureurs étrangers. Tandems, professionnels. Prix : 50, 30, 20, 10. Primes : 10 kilomètres, 5 fr. par kilomètre. Primes finales : 15, 10 et 5. Course de motocyclettes.

Les engagements seront clos le lundi 30 mars courant et sont reçus dès ce jour chez M. F. Meurger, trésorier de l'A. C. A., 133, rue Jules-Barni, à Amiens.

Morenil (Somme) 31 Juillet 1907.

« Ma fille, âgée de 30 ans, souffrait de

Rhumatismes Articulaires

qui l'avaient pour ainsi dire paralysée. Tous les traitements employés jusqu'à ce jour n'étaient que de faibles palliatifs.

Le soir même du jour où j'ai reçu vos tablettes URICURE, elle en a pris 3 et déjà, le lendemain, l'effet se faisait sentir. Cette amélioration s'est si bien poursuivie, qu'aujourd'hui ma fille est guérie grâce à l'URICURE ».

MARGUIT.

On sait maintenant que le rhumatisme est dû à un excès d'acide urique, sorte de poison du sang et de tout l'organisme ; et, la cause connue, on est enfin arrivé à en découvrir le remède :

l'URICURE

qui, dissolvant l'acide urique et en débarrassant l'organisme, fait promptement disparaître toutes douleurs et amène une parfaite guérison.

Le traitement est rapide, sûr, agréable et économique.

Prix : 3 fr. le flacon de 60 tablettes, soit seulement 10 cent. la dose.

Pour recevoir France échantillon, envoyez cet article découpé et ajoutez 30 centimes de timbres-poste à Uricure (Delouche & Cie) 356, rue St-Honoré (Etranger) Paris.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Cours de clôture du 17 mars 1908

COLZAS. — Calmes. — Cour. 84 75. — Proch. 84 50. — 4 mai 81 25. — 4 dern. 89 »».

BLES. — Calmes. — Cour. 21 95. — Proch. 22 15. — Mai-juin 22 45. — 4 mai 22 50. — J.-août 22 35.

SEIGLES. — Calmes. — Cour. 16 75. — Proch. 17 »». — Mai-juin 17 50. — 4 mai 17 »». — J.-août 16 75.

AVOINES. — Calmes. — Cour. 17 60. — Proch. 17 70. — Mai-juin 17 85. — 4 mai 17 50. — J.-août 17 65.

LINS. — Calmes. — Cour. 52 75. — Proch. 52 »». — 4 mai 51 »». — 4 dern. 50 50.

FARINES. — Calmes. — Cour. 20 25. — Proch. 29 90. — Mai-juin 29 90. — 4 mai 29 85. — J.-août 29 90.

ALCOOLS. — Calmes. — Cour. 44 50. — Proch. 45 »». — 4 mai 46 87. — 4 dern. 40 75. — 3 oct. 39 25.

SUCRES. — Fermes. — Cour. 30 75. — Proch. 30 87. — 4 mai 31 37. — J.-août 31 50. — 4 oct. 29 37.

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE PARIS

Paris, 17 mars 1908.

A la tendance satisfaisante du Marché constatée ces derniers jours, succède une orientation plus indécise. Cette indécision règne durant une bonne partie de la séance, mais la clôture est plus soutenue. Les disponibilités sont très abondantes et malgré cela le volume des échanges est toujours restreint.

La Rente Française est soutenue à 97,05.

Les Fonds d'Etats Etrangers sont relativement en meilleure allure ; c'est ainsi que l'Extérieure s'avance à 94,40. Le Turc Unifié 4 % mieux à 96,65. Le Portugais par contre revient à 61,55.

Les diverses séries de Rentes Russes marquent le pas. Le 4 % 1901 s'échange à 89,30. Le 3 % 1891 est à 68,75, tandis que le 5 % 1906 est bien calme à 96,15.

Les Etablissements de Crédit sont plutôt irréguliers. La Banque de Paris inchangé à 145. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1188.

Quelques échanges en Chemins Français. Le Nord à 1785. L'Orléans progresse à 1407. Lyon 1401.

Les Chemins Espagnols soutenus ; Saragosse 382. Les Andalous à 101 et le Nord d'Espagne à 285.

Aucun entrain dans le groupe des Sociétés de transports. L'Omnibus à 912. La Thomson à 607 et le Métropolitain à 499 se bornent à reproduire leurs cours antérieurs.

Quelques réalisations en titres Cuprifères, amenées par la reprise de ces derniers jours. Le Rio finit à 1580. Le Cape Copper cote 176,50. La Tharsis en léger recul à 142. L'on constate également des réalisations en Valeurs Industrielles Russes. La Hartmann redescend à 492. La Sosnowice finit à 1615. Le Platine ne varie guère à 439. Les Mines diamantifères sont également plus calmes. La De Beers à 299,50.

Les Mines Sud-Africaines plus discutées. East-Rand 80,25. Geldenhuis 98,50. Goldfields 69,75. Randfontein 28. Rand-Mines 122,50 et la Simmer et Jack à 90.

Lourdeur de la Chartered à 7,75, à cause de la gravité de la situation financière de la Compagnie.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 17 mars 1908.

L'animation fait défaut au Parquet, les ordres manquent toujours. Cependant aujourd'hui il règne une certaine fermeté qui provient du moins grand nombre de vendeurs. On peut en déduire que si le capital donnait un peu, on assisterait à une reprise.

Ces réflexions ne s'appliquent pas pour les Tramways qui sont presque tous réalisés, c'est ainsi que la Dividende Bruxelloise recule à 1.080, la Jouissance Caire à 995. Union des Tramways 49,75.

Nos firmes sidérurgiques ont quelques affaires intéressantes et, quoique dans ce compartiment, les ordres d'achats soient restreints comme depuis longtemps déjà, les cours se maintiennent à leur niveau précédent. Ougrée à 1.340.

Si les affaires sont réduites au Marché charbonnier, les vendeurs, trop peu nombreux, y sont pour quelque chose. On constate, en effet, aujourd'hui plus d'acheteurs et il s'ensuit une certaine fermeté des cours. On traite en hausse Anderlues à 805. Bois d'Avroy à 1.080. Chevalières à 1.762. Espérance-Fortune à 867. Gouffre 1.900. Noël Sart à 2.420. Nord de Charleroi à 2.700. Nord du Rieu à 695. Réunies de Charleroi à 1.915.

Les Zincs sont également bien mieux disposés. L'Asturienne fait un saut à 6.425. L'Austro-Belge est ferme à 310. Nebida inchangé à 541. Vieille-Montagne à 826. Silésie gagne 10 fr. à 1.782.

Les Etrangères n'ont pas de bien grands changements à enregistrer, les firmes russes gardent aisément leur avance de la semaine dernière. Dnièprovienne à 1.352. Russo-Belge à 1.080. Kolomna 454.

Le charbonnage Kaiping maintient sa reprise légère à 47.50.

BOURSE DE LILLE

Lille, 17 mars 1908.

Les dispositions du Marché charbonnier restent sensiblement les mêmes, les Valeurs s'échangent de même sans variations sensibles des cours. Albi continue d'être ramassé à 1.000 francs. Anzin très résistant à 1.545. On demande Anzin à 6.900 sans contre-partie. Bruay rétrograde quelque peu à 373, le dixième fléchit à 87,75. On trouve facilement sans discussion à 4.625, par contre le dixième est très soutenu à 95,50. Notons la reprise du 5e Carvin à 409, l'entier est demandé aux environs de 2.000, mais il n'y a plus d'offres. Crespin très calme à 67. Clarence à un cours bien moins large à 225.

Courrières supporte à 2.590 quelques réalisations amenées par la hausse d'hier. Douchy se maintient bien à 280. Dourges est inchangé à 209,50. Le 10e Drocourt mieux traité à 458. Ste-Carpelle assez soutenu à 930. Ferfay répète le cours de 1.730. Flines peu discuté à 85,50. Lens mieux disposé reprend à 823, le dixième en légère amélioration à 82,25. Cette valeur approche de son coupon qui, comme on le sait, sera de 25 francs. Il est à remarquer que vis à vis de Bruay qui donne le même dividende, elle se trouve dans des conditions très avantageuses, les charbons pouvant se balancer pour ces deux valeurs. Le vin résistant à 4.099, la coupure enregistre quelques échanges à 138. Ligny par surprise revient à 615. Marles 30 % progresse à 2.210. La part 70 % remonte à 3.060 et le vingtième à 158,75. Meurchin beaucoup plus calme à 2.785. La Nord d'Alais plutôt demandé à 220. Ostricourt calme à 2.000. Vicoigne se repose à 1.894, le dixième cote 129,75.

Au groupe métallurgique, légère amélioration de Denain-Anzin à 1.755.

TOUX, GRIPPE, CATARRHE, COQUELUCHE

Sirop pectoral et Pâte DEHARAMBURE

CENT ANS de SUCCÈS. Toutes Pharmacies.

C'est bien toujours rue Faille-du-Temple 10, à Paris, PHARMACIE DU TRESOR, qui se vend depuis plus de vingt ans, le véritable SIROP PAGLIANO, bande jaune, 4 couleurs, le seul dépuratif purgatif efficace.

Prix du flacon 1 fr. 40. Envoi dans toute la France par six flacons franco en gare contre neuf francs. 5778-8

Pour être renseigné rapidement et d'une façon précise sur toutes les valeurs de Bourse, et notamment sur les Charbonnages, s'adresser au journal

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

publié à Lille, 5, Grande-Place.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.

Le Gérant : Emile VERON.

Lille, 14, rue de Bétheny.

BOURSES

Paris, Bruxelles, Lille

du 17 Mars 1908

BOURSE DE PARIS

Fonds d'Etat

	Ouvert.	Clôture
3 0/0	97 05	97 05
3 0/0 amortissable	...	...
3 0/0 perpétuelle	...	103 05
Italiens	...	103 10
Amortissable 4 0/0	65 10	65 25
Russe 3 0/0	...	...
Argentin 1896	...	...
Argentin 1909	...	...
Serbe 5 0/0 nouveau	85 20	85 30
Serbe 4 0/0	...	...
Japon 4 0/0	66 50	66 10
Brésil 4 0/0	94 20	94 20
Ext. Espagne 4 0/0	...	61 55
Portugais 4 0/0	96 40	95 65
Turc unifié	...	...

Etablissements de Crédit

	Ouvert.	Clôture
Banque de France	4115 ...	4115 ...
Banq. Paris et Pays-Bas	...	909 ...
Comptoir nat. d'Escompte	...	...
Crédit Foncier	...	...
Crédit Lyonnais	1186 ...	1188 ...
Société Générale	...	...
Banq. fr. Com. et Ind.	...	...
Société franç. Mines d'Or	...	...
Robinson Rand	...	...
Banque Ottomane	723 ...	719 ...
Banque imp. d'Autriche	...	...

Chemins de fer. - Transports

Actions

	Ouvert.	Clôture
Est	...	...
P.-L.-M.	1398 ...	1401 ...
Midi	...	...
Nord	1782 ...	1785 ...
Orléans	...	1407 ...
Ouest	...	...
Métropolitain	498 ...	499 ...
Omnibus	910 ...	912 ...
Wagons-Lits	...	563 ...
Tramways Bruxelles	...	...
Transbordeur	608 ...	607 ...
Rio-Tinto	...	...
Suez	...	...
Chartered	...	...
Cape Copper	...	...
Chemins Espagnols	...	...
Tharsis	...	...
Mines Rio-Tinto	...	...
Laurium	...	...

Valeurs Industrielles

	Ouvert.	Clôture
Suez	...	4430 ...
Dynamite Continentale	...	...
Gaz Parisien	...	...
Métaux	...	161 ...
Sels gemmes	...	350 ...
Sosnowice	1625 ...	1610 ...
Tabacs Ottomans	457 ...	455 ...
Kaffers	...	7 ...
Rand	301 ...	...
Malakoff	...	277 ...
Tharsis	144 ...	142 ...
Rio-Tinto	1560 ...	1580 ...
Laurium (ord.)	94 50	94 ...

Valeurs Sud-Africaines

	Ouvert.	Clôture
Chartered	7 75	7 75
Cape Copper	173 50	173 50
Goldfields	69 ...	69 75
De Beers	297 ...	299 50
East Rand	79 25	80 50
Ferreira	...	...
Geldenhuis Estate	98 25	98 50
Gorgo	...	...
Randfontein	28 ...	28 75
Mozambique	...	...
Rand Mines	121 ...	122 50
Randfontein	28 ...	...
Robinson Gold	96 ...	95 50

Emprunts de Villes et Obligations

	Précédent Clôture.	Cours du jour
Ville de Paris 1865 4 0/0	535 25	535 ...
— 1869 3 0/0	347 75	348 ...
— 1871 3 0/0	353 25	355 ...
— 1875 4 0/0	343 75	345 75
— 1892 2 1/2	356 ...	357 ...
— 1899 2 0/0	326 75	328 ...
— 1899 2 0/0	326 ...	326 ...
—Métro 1904 2 1/2	357 ...	356 ...
Marseille	245 25	245 ...
Amiens	317 ...	315 50
Bordeaux	339 ...	339 ...
Lyon	193 ...	194 ...
Lille 3 0/0	70 50	71 ...
Crédit Foncier, bons 1887	70 25	71 ...
— — 1888	70 ...	71 ...
Communales 1879	472 ...	473 25
— 1880	464 ...	464 ...
— 1891	462 ...	463 ...
— 1892	449 50	445 25
— 1899	451 50	453 ...
Foncières 1879	455 ...	455 ...
— 1885	457 ...	456 ...
— 1895	464 ...	465 75
— 1895	464 50	467 ...
Rente-Genève	427 75	426 ...
Département 6 0/0 1886	...	252 ...
Monégasques 3 0/0	415 50	415 50
Est Algérien 4 0/0	450 75	450 50
Ouest Algérien 4 0/0	448 ...	451 ...
Ouest Algérien 3 0/0 ancien	450 ...	453 ...
— 3 0/0 nouveau	430 ...	430 ...
— 2 1/2	395 ...	395 50
P.-L.-M. 3 0/0 ancien	435 ...	435 50
— 3 0/0 nouveau	435 ...	435 50
— 2 1/2	391 ...	391 ...
Ch. de fer Nord 3 0/0 an.	466 75	466 25
— 3 0/0 nouv.	469 ...	469 ...
— 2 1/2	406 ...	407 ...
Orléans 3 0/0 ancien	426 50	426 ...
— 3 0/0 nouveau	425 ...	425 ...
— 2 1/2	339 50	339 ...
Ouest 3 0/0 ancien	429 ...	429 75
— 3 0/0 nouveau	429 ...	429 75
— 2 1/2	333 ...	333 50
Sud France 3 0/0	344 ...	344 ...
Andalous 4 0/0 ire série	416 75	415 ...
— 3 0/0 2e série	414 ...	413 50
Nord Esp. 3 0/0 ire syp.	264 50	263 ...
— 3 0/0 2e —	264 ...	263 ...
Saragosse 3 0/0 ire syp.	252 ...	257 ...
— 3 0/0 2e —	256 50	256 ...
Pampelune 3 0/0	224 ...	224 ...
Andalous, anc. 1re syp.	421 50	421 ...
— nouv. 1re syp.	414 75	415 50
Lombardes	345 ...	345 50
Wagons-Lits	503 ...	503 ...
Suez 5 0/0	493 ...	493 ...
Suez 3 0/0	474 ...	474 50
Panama ord. 5 a lots	409 50	409 ...
— 3 0/0	...	...
— 4 0/0	...	...
Panama 1er série	...	...
2e —	...	...
3e —	...	...

BOURSE DE BRUXELLES

Fonds d'Etat et Leurs

	Précédent	Cours du jour
Rente belge 3 0/0	95 ...	...
Ville d'Anvers 1887	160 50	160 ...
Anvers 1902	90 25	90 25
Anversoise	96 ...	96 ...
Bruxelles 1905	95 75	95 75
Ville de Gand 1899	93 75	93 75
Lots Congo	79 25	79 50
Bons nationaux	4487 ...	4500 ...
Fonds Chemins Congo	350 ...	340 ...
Div. Tr. Bruxelloise	4032 ...	4021 ...
Angleur	225 ...	224 ...
Cockerill	1663 ...	1670 ...
Ougrée	1354 ...	1340 ...
Sarrebruck	...	...
Audenarde	504 ...	505 ...
Bonne-Espérance	395 ...	396 ...
Bois-d'Avroy	1075 ...	1080 ...
Borinage Central	614 ...	613 ...
Charbonnages Belges	470 ...	470 ...
Charleroi	1745 ...	1745 ...
Espér. et Bonne-Fortune	521 ...	521 ...
Fontaine-L'Evêque	2137 ...	2137 ...
Gosson	1067 ...	1070 ...
Grand-Bouillon	...	...
Grande-Machine	3500 ...	3500 ...
Horlogne	...	...
Hornu et Wasmes	336 ...	337 ...
Marchienne	...	...
Marcinelle	...	...
Mariemont	...	2450 ...
Noël Sart Culpart	...	2420 ...
Nord de Charleroi	2675 ...	2700 ...
Falisolle Mariemont	325 ...	...
Produits au Flénu	3377 ...	...
Sacs de Charleroi	1845 ...	1845 ...
Sacs-Marchienne	2787 ...	2740 ...
Trieux-Kaisin	1047 ...	1046 ...
Asturienne	...	6425 ...
Espérance	1112 ...	1120 ...
Vieille-Montagne	826 ...	826 ...
Dyle-et-Batas	67 ...	71 ...
Kaiserg	425 ...	441 ...
Silésie	1775 ...	1782 ...
Métropolitain	494 ...	496 ...
Bruxelloise	...	...
Dnièprovienne	...	1352 ...
Métallurg. Russo-Belge	1075 ...	1080 ...
Minerai Franco-Belge	...	...
Kaiping	45 25	47 75

BOURSE DE LILLE

	Précédent	Cours du jour
Anzin	4500 ...	1545 ...
Aniche	...	...
Bully-Grenay	...	1725 ...
— (500)	25 ...	25 ...
Bruay	375 ...	373 ...
— (100)	85 ...	87 75
Carvin	3450 ...	...
Carvin 1/5	1400 ...	1400 ...
Clarence	225 ...	225 ...
Courrières	2600 ...	2590 ...
Crespin	67 25	67 ...
Douchy	280 ...	280 ...
Dourges	210 50	209 50
Drocourt	461 ...	458 ...
Ste-Carpelle	940 ...	930 ...
Ferfay	...	1740 ...
Ferques	...	...
Flines	...	85 50
Lens (1000)	825 ...	840 ...
— (10000)	82 ...	82 25
Liévin	6100 ...	6100 ...
— (200)	135 ...	136 ...
Ligny	615 ...	615 ...
Marles 30 0/0	2210 ...	2210 ...
Marles (20)	1.5 ...	1.5 75
Meurchin	...	...
Meurchin (50)	2755 ...	2750 ...
Ostricourt	...	...
Douvrin (100)	1050 ...	1050 ...
Vicoigne (500)	1900 ...	1894 ...
Vicoigne (250)	130 ...	129 75
Denain-Anzin	1751 ...	1755 ...

Transmis par MM. SCHNEBELEN, FAVIER et Cie, Cd Place, à Lille.

FEUILLETON DU 17 MAR